Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023102-DE

21

N°2023-102

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 06 JUILLET 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 06 du mois de juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 30 juin 2023 et affichée le vendredi 30 juin 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, GRANDJEAN Laurent, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : BAKKER Hubert représenté par COURTYTERA Véronique, PERALTA SUAREZ Mari représentée par LONY Eva, GANDARD Isabelle représentée par Sandrine THUMEREL, VAN ASSELT Laurence représentée par LAURENT Pierre, TEXEIRA Christelle représentée par SEVESTE Claude, BAHIN Corinne représentée par GAIR Laurence et EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani.

Absents : COCHIN Lionel et TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Dissolution du syndicat Mixte Centre brie pour l'Assainissement Non Collectif (SMCBANC)

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**20**
Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Votes pour :	**0**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023102-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment l'article L5212-33 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2006 n°29 du 29 mars 2006 regroupe les communes de Férolles-Attilly, Tournan-en-Brie, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Ozouer-le-Voulgis, Châtres, Liverdy-en-Brie, Neufmoutiers-en-Brie, Presles-en-Brie et Favières-en-Brie ;

Vu le courrier de Monsieur le préfet de Seine-et-Marne en date du 25 octobre 2021 constatant une inactivité du syndicat ayant pour conséquence une absence de service public ;

Vu la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte centre bire pour l'Assainissement Non Collectif, n°2023/004 en date du 21 avril 2023 ;

Considérant que l'ensemble des communes membres doivent se prononcer sur la dissolution du syndicat et la répartition de la trésorerie, de l'actif et du passif.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Véronique COURTYTERA Première adjointe au Maire chargée du personnel, des affaires générales et de la communication et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la dissolution du syndicat Mixte Centre brie pour l'Assainissement Non Collectif
- Approuve les répartitions du solde de la trésorerie et des résultats de fonctionnement et d'investissement 2022 tel que présentés comme suit :

TRESORERIE

COMMUNES	CREDIETURS	SOMME EN €	NOMBRE D'ANC
FEROLLES ATTILLY	FEROLLES ATTILLY	172,35 €	21
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE	254,41 €	31
FERRIERES EN BRIE	CA MARNE ET GONDOIRE	131,31 €	16
PONTCARRE	CA MARNE ET GONDOIRE	32,83 €	4
OZOUER LE VOULGIS	CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	196,97 €	24
CHATRES	CC VAL BRIARD	213,38 €	26
LIVERDY-EN-BRIE	Cc VAL BRAIRD	984,82 €	120
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	CC VAL BRIARD	303,66 €	37
PRESLES-EN-BRIE	CC VAL BRIARD	566,27 €	69
FAVIERES-EN-BRIE	CC VAL BRIARD	328,28 €	40
TOTAL		3184,28 €	

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023102-DE

N°2023-102

RESULTATS DE FONCTIONNEMENTS ET D'INVESTISSEMENT 2022 DU SMCBANC

COMMUNES	CREDIETURS	RESULATS FONCTIONNEMENT SOMME EN €	RESULTATS INVESTISSEMENT SOMME EN EUROS	NOMBRE D'ANC
FEROLLES ATTILLY	FEROLLES ATTILLY	94.33 €	78.02 €	21
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE	139.24 €	115.17 €	31
FERRIERES EN BRIE	CA MARNE ET GONDOIRE	71.87 €	59.44 €	16
PONTCARRE	CA MARNE ET GONDOIRE	17.97 €	14.87 €	4
OZOUER LE VOULGIS	CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	107.80 €	89.16 €	24
CHATRES	CC VAL BRIARD	116.78 €	96.59 €	26
LIVERDY-EN-BRIE	Cc VAL BRAIRD	539.01 €	445.82 €	120
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	CC VAL BRIARD	166.19 €	137.46 €	37
PRESLES-EN-BRIE	CC VAL BRIARD	309.93 €	256.35 €	69
FAVIERES-EN-BRIE	CC VAL BRIARD	179.67 €	148.61 €	40
TOTAL		1742.79 €	1441.49 €	388

Il est à noter que l'ensemble de l'actif a fait l'objet d'un certificat de mise à la réforme
Aucun passif, ni aucun emprunt n'a été retenu lors de la dissolution du SMCBANC par le syndicat.
Le passif n'a pas fait l'objet d'une répartition entre ses collectivités membres.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette dissolution et à la répartition des actifs et passifs.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 06 juillet 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 07/07/2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 07/07/2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023102-DE